

CONCOURS GENERAL 2023

ÉPREUVE PRATIQUE DU DÉPARTEMENT IMAGE

A RENDRE LE JEUDI 30 MARS AU PLUS TARD

Sujet n°1 : Tache

Sujet n°2 : Bordure

Sujet n°3 : Transpercer

Chaque candidat(e) devra illustrer un des thèmes de son choix en présentant 3 photographies (soit argentiques, soit numériques), et un film numérique de 2 minutes maximum.

- **Photographies :**

3 clichés devront être réalisés et envoyés.

Le traitement argentique sera accepté à la condition que le candidat fournisse à l'arrivée un fichier numérique.

Le/la candidat(e) devra expliquer dans un **document écrit** le traitement qu'il aura appliqué à ces clichés et argumenter le choix des photographies par rapport au thème illustré.

- **Film numérique :**

Le candidat fournira son montage sous forme d'un **film de deux minutes maximum**. Devront être joint également les **rushes** ne devant pas dépasser **10 minutes d'enregistrement**.

Le/la candidat(e) devra justifier dans un **document écrit** le matériel et le processus de fabrication utilisés, ainsi que ses choix par rapport au thème illustré.

Le/la candidat(e) devra envoyer les photographies (format JPEG), le film et les rushes (format MP4), et les 2 documents (format PDF) **au plus tard le jeudi 30 mars 2023 à 18h** via le lien :

<https://www.dropbox.com/request/NMiskpby8P7ihth8Pim9>